



Compte-rendu du Conseil Municipal Du vendredi 04 Avril à 18 heures 30

Présents : MM. Deshayes. Asse. Hamel. Lepaisant. Bardeau. Tréhet V. Crozet. Huet. Eude. Grélé. Goût. Tréhet J.M. Gordat. Legoux Mmes Boire. Lebon. Deterpigny. Dupont. Larose. Barbenchon. Martin Vazbeca. Charlemaine. Gicquet-Auzannet. Jules-Gautier. Ghého. Aubert

- Désignation du secrétaire de séance.
M. Tréhet Victor a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Desperrois accueille l'assemblée avec une certaine émotion, après avoir assisté durant 49 ans à toutes les réunions du conseil. C'est un moment important pour lui, qui marque la ville. Il y eut la période du Docteur Bureau, la période de David de Rothschild et puis l'ère André Desperrois.

Allocution de Monsieur Desperrois

« On ne décide pas d'être maire, on le devient grâce à un vote. Il y a beaucoup à apprendre pour être à la hauteur. C'est une fonction de travail plus qu'une fonction honorifique. Pour ma part je n'y connaissais rien, et il m'a fallu près d'un mandat pour m'initier à ce poste et en comprendre les rouages.

L'une des qualités primordiales d'un maire est l'écoute, il faut savoir entendre les souhaits des uns et des autres. Il faut également avoir un esprit d'ouverture, être diplomate, transparent, persévérant, entretenir de bonnes relations avec les autres collectivités. Entre ce que le maire souhaite et ce qu'il est possible de réaliser, il y a souvent nuance. Par ailleurs il faut gérer une équipe, du personnel, bien entendu s'impliquer dans les dossiers et être accueillant. Avoir aussi de la rigueur, car on ne peut pas dire oui à tout.

Durant mes 8 mandats, j'ai essayé de répondre à ces différents critères. Je pense transmettre une ville qui a de bons équipements et qui est bien tenue, avec une santé financière correcte. Je laisse aussi une équipe administrative et technique qui m'a donné totale satisfaction durant tous mes mandats. Une équipe disponible, dévouée et compétente que je tiens encore à remercier aujourd'hui car nous avons un personnel de très haute qualité.

Je ne vais pas oublier Ma directrice Mme François qui m'avait dit lors des derniers voeux « vous serez maire jusqu'à la dernière heure », il me semble que c'est à présent que la

dernière heure est arrivée et je vais donc passer la main. L'ère Desperrois s'achève, bon courage à la nouvelle équipe et tous mes souhaits de réussite».

I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Desperrois**, Maire sortant, en application de l'article L. 2121-17 du CGCT).

Il donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014.

Le nombre d'inscrits est de 3249 électeurs

Le nombre de votants : 1988, soit 61.19%.

Le nombre de blancs et nuls : 67, soit 3.37%

Le nombre de suffrages exprimés : 1921, soit 93.63%

Le nombre d'abstentions : 1261, soit 38.81%.

Liste « Bon Vivre à Pont l'Evêque » : 1076 voix, soit 56.01%

Liste « J'aime Pont l'Evêque » : 845 voix, soit 43.99%

Nombre de sièges au conseil municipal :

Liste « Bon Vivre à Pont l'Evêque » : 21 sièges

Liste « J'aime Pont l'Evêque » : 6 sièges

Nombre de sièges au conseil communautaire

Liste « Bon Vivre à Pont l'Evêque » : 13 sièges

Liste « J'aime Pont l'Evêque » : 3 sièges

Monsieur Desperrois déclare le nouveau Conseil Municipal installé.

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Desperrois cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. Tréhet Jean-Marie en vue de procéder à l'élection du Maire et se retire.

II – ELECTION DU MAIRE

II-1. Présidence de l'assemblée

M. Tréhet Jean-Marie, le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée ainsi que la parole.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 27 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT (présence de quatorze membres du conseil) est remplie.

M. Tréhet Victor est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Après avoir donné lecture des articles L.2122.4 et L.2122.4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marie Tréhet invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il précise qu'en application des articles L. 2122-7 et suivants du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

II.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne deux assesseurs comme suit :

- M. GRELÉ, Assesseur
- Mme CHARLEMAINE, Assesseur

M. Jean-Marie Tréhet invite les candidats aux fonctions de maire à se faire connaître.

Monsieur Yves Deshayes se déclare candidat.

II.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose lui-même son enveloppe dans l'urne. Le nombre des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

II.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 3
- d) Nombre de suffrages exprimés [b-c]: 24
- e) Majorité absolue : 13

a obtenu :

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESHAYES Yves	24	Vingt quatre

II.5. Proclamation de l'élection du maire

M. Yves Deshayes ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Remise de l'écharpe de Maire et des clés par M. Desperrois.

Monsieur Yves Deshayes remercie toutes et tous pour la confiance accordée.

Monsieur Deshayes propose de poursuivre l'assemblée pour procéder à l'élection des adjoints et de prononcer son allocution à la fin de la séance.

III – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la Présidence de M. Yves Deshayes élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à SIX le nombre des adjoints au maire de la commune, en créant un poste dédié à la sécurité.

Par :

Présents	27
Pouvoirs	0
Total Votants	27
Exprimés	27
Voix Pour	27
Voix Contre	0
Abstentions	0

IV – ELECTIONS DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le Conseil municipal décide de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée, il s'agit de la liste suivante :

- 1- Sandrine Boire
- 2- Edith Aubert
- 3- Christian Asse
- 4- Marinette Lebon
- 5- Eric Legoux
- 6- Emmanuel Bardeau

Cette liste sera jointe au procès-verbal. Elle sera mentionnée dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

IV.2. Résultats du premier tour de scrutin

Les assesseurs procèdent au dépouillement et Monsieur le Maire proclame les résultats :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 22
- e) Majorité absolue : 12

a obtenu :

NOM DU CANDIDAT PLACE EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOIRE Sandrine	22	Vingt deux

IV.3. Proclamation de l'élection des adjoints

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Sandrine Boire.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Sandrine BOIRE	1 ^{er} adjoint
Edith AUBERT	2 ^{ème} adjoint
Christian ASSE	3 ^{ème} adjoint
Marinette LEBON	4 ^{ème} adjoint
Eric LEGOUX	5 ^{ème} adjoint
Emmanuel BARDEAU	6 ^{ème} adjoint

Allocution du Maire.

« Merci pour votre présence à ce premier conseil municipal. La nouvelle municipalité est désormais installée et prête à s'engager pour l'avenir.

Pour m'épauler je compte sur l'investissement des nouveaux élus, l'expérience des anciens, sans ignorer la liste concurrente avec qui je souhaite travailler en harmonie. Quelle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer est le développement de Pont-l'Évêque, et le bien-être de ses habitants, tout en considérant notre capacité financière.

Une nouvelle délégation sur la sécurité voit le jour, qui fait suite à une demande grandissante. Le sentiment d'insécurité est réel et touche toutes les catégories de Pontépiscopiens. Nous nous en préoccupons. La première phase, préparée durant le précédent mandat, a été le lancement de la vidéo-protection ; il est à présent nécessaire de disposer d'un adjoint dédié à ce sujet. Nous disposons donc d'autant d'adjoints que lors de l'installation de la précédente municipalité.

Pour finir, je tiens à rendre hommage à André Desperrois, avec qui j'ai travaillé pendant 16 ans, et qui laisse une ville embellie, à la gestion saine et solide.

Afin de lui exprimer notre reconnaissance, je vous propose d'ailleurs de présenter sa nomination au titre de maire honoraire.

Enfin je remercie les Pontépiscopiens de m'avoir accordé leur confiance. Je mettrai toute mon énergie et tout mon cœur au service de Pont-l'Évêque. »

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 17 avril à 18h30 afin de désigner les commissions communales et je vous invite maintenant à faire une photo de notre assemblée sur le perron de la mairie.

Madame Martin demande si les rôles des adjoints sont déjà définis.

Monsieur Deshayes indique que cela n'est pas complètement finalisé et qu'il présentera les missions de chacun lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Huet prend la parole pour assurer de sa bonne foi et de son sérieux. Il confirme son respect par rapport au choix des électeurs. Il fait part de son soutien sur les projets et l'opposition sera une opposition de construction et d'avenir pour Pont l'Evêque.

Applaudissement de l'assemblée.

Monsieur Deshayes remercie Monsieur Huet et confirme l'entretien qu'ils ont eu en début de semaine et notamment que les commissions seront ouvertes aux membres de sa liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.